



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CCAS

**Séance du 18 septembre 2025**

**Président :** Mme Corinne ROSTAN,

**Présents :** Mmes DUFALLY Elisabeth, DUCOURTIOUX Brigitte, SERINET Michèle, BRECHENADE Chantal, PRADES Mireille, TATARA Catherine M MARCHÈSE Patrice

**Absents excusés :** M ORSINI Joseph

**Pouvoir :** /

**Secrétaire de séance :** Mme Elisabeth DUFALLY

### **ORDRE DU JOUR :**

- ❖ Approbation du procès-verbal du 28 mars 2025
- ❖ Repas des aînés/Colis de Noël
  
- ❖ Informations diverses
- ❖ Questions diverses

### **Approbation du procès-verbal du 28 mars 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du 28 mars 2025 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, dans les formes et rédaction proposées et il est ainsi procédé à leur signature.

#### **1.**

Madame Dufailly présente une liste de 4 fournisseurs et un comparatif des coûts / colis gourmands

Pour mémoire l'année passée, le CCAS a offert 21 colis solo et 20 colis duo pour un montant total de 1072,50€

Il est demandé aux membres du conseil de rester dans une fourchette de prix par colis semblable à l'année 2024.

Il a été décidé de retenir la société Esprit Gourmet pour son bon rapport qualité/prix et offrant un contenant réutilisable. Le coût du colis solo s'élève à 25,50€, le duo à 36,70€

Madame Dufailly, lors d'une prochaine réunion, nous présentera un devis ainsi que le nombre exact de colis et personnes concernées en 2025. La liste des bénéficiaires sera revue à cet effet.

Madame Tatara propose l'idée de faire faire aux enfants une carte de bonne année qui sera offerte en même temps que les colis. Ces cartes pourront être réalisées sur le temps périscolaire. Les petits de la maternelle, s'ils souhaitent participer, pourront réaliser un coloriage.

Un rétro planning est présenté pour la distribution du courrier aux aînés, la commande auprès du fournisseur, la livraison et la distribution des colis gourmands. Les délais de livraisons étant de 3 à 4 semaines, le CCAS prévoit un courrier semaine 43/44 ? pour un retour début novembre, une distribution semaine 51.

## 2.

Le choix du restaurant se portera sur les suivants :

- La Grange de Bory. Comme il a été le premier restaurant au début de la mandature à avoir accueilli nos aînés, il est proposé de terminer par lui. Selon l'offre présentée qualité/prix, le CCAS se réserve le droit de choisir un autre restaurant.
- Les Poyers, route Rambouillet - Epernon
- Le Louvetier, Rambouillet
- Le Chêne Pendragon, Saint Léger en Yvelines. Du fait qu'il ait été le choix 2024 et bien que chacun en ait tiré satisfaction, le CCAS privilégiera peut-être un autre restaurant.
- Le Cheval Rouge à Rambouillet
- 1826 à Maulette.
- l'École Le Nôtre, le CEFP à Sonchamp

Madame Dufailly sollicitera chacun de ces restaurants et rendra compte des devis proposés lors de la prochaine réunion du CCAS.

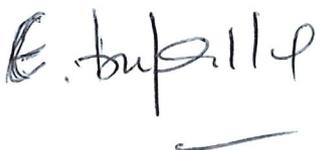
La date du repas des Aînés a été arrêtée au 09 janvier 2026. Cette date peut être amenée à être modifiée selon les disponibilités des restaurateurs.

Une prochaine réunion est donc prévue le 14 novembre 2025 à 12h30 lors de laquelle une délibération sera prise sur le choix du restaurant après consultation des différents devis.

La cérémonie des Vœux s'en suivra le 10 janvier. L'heure est à définir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h40.

La secrétaire de séance,  
Elisabeth DUFAILLY,



La Présidente,  
Corinne ROSTAN.

